

FILIÈRE AVICOLE DES P.O. : audit d'une petite filière en développement

Dans le cadre d'un financement par le Conseil Départemental, la Chambre d'Agriculture a réalisé un audit de la filière avicole des Pyrénées-Orientales avec l'appui d'une étudiante de l'IUT de Perpignan, Julia SOUYRIS, qui a réalisé des enquêtes auprès d'une trentaine d'exploitants.

Pourquoi un audit de la filière avicole des P.O. ?

La filière avicole des P.O. s'est beaucoup développée ces dernières années en contribuant à l'installation hors cadre familial et en assurant une diversification, notamment des productions pour les exploitations en filière végétale commercialisant en vente directe.

En parallèle, la situation sanitaire dans le contexte de l'Influenza aviaire conduit à des évolutions réglementaires qui imposent des contraintes supplémentaires à tous les élevages quelle que soit leur taille avec la mise en place de mesures de biosécurité pour la prévention contre le virus.

Ce sont les raisons pour lesquelles un audit de la filière s'est avéré utile afin de mieux la connaître et la caractériser et d'identifier les besoins individuels et collectifs des éleveurs et leurs éventuelles difficultés.

Quelles caractéristiques de la filière ?

Cet audit s'est déroulé pendant deux mois du 15 mai au 15 juillet. Une trentaine d'exploitations réparties sur tout le département ont été enquêtées sur une cinquantaine d'exploitations recensées avec les services de la DDPP.

Aussi, les chiffres précisés ci-après sont indicatifs mais non exhaustifs.

- Une filière diversifiée

Les principales productions avicoles sont :

- **les poules pondeuses** : 80 % des exploitations ont un atelier poules pondeuses représentant plus de 16 000 poules*.

- **les volailles de chair** : 1/3 des exploitations sont concernées, quasi exclusivement des poulets (plus de 27 000) et des pintades (plus de 6 000), et quelques chapons (plus de 800).

- **les palmipèdes gras** (essentiellement des canards) concernent 4 élevages (5 700).

- **les autruches** : un seul élevage avec 11 reproducteurs et 50 à 80 autruches abattues chaque année.

** ce chiffre ne comprend pas le seul élevage au sol du département de 10 000 poules (sans accès des poules à l'extérieur).*

- Une filière en nette progression vers le bio

1/3 des élevages enquêtés sont en bio (majoritairement les poules pondeuses), les autres sont en plein air (sauf les 2 élevages de chapons, au sol).

Plus de 40 % des élevages de poules pondeuses sont en bio, alors que moins de 30 % des élevages de volailles de chair le sont. Le prix de l'aliment bio est quasiment le

double du prix de l'aliment conventionnel, selon le mode de conditionnement (sac, vrac en big-bag ou vrac en silo).

- Une filière qui permet la spécialisation ou la diversification

43 % des exploitations enquêtées sont des élevages spécialisés en aviculture. Ces derniers sont dans plus de 60 % des cas des élevages de poules pondeuses. Les effectifs de poules varient de 180 à 5 000 poules par exploitation et de 1000 à 18 800 volailles de chair par exploitation.

20 % ont des élevages mixtes (aviculture + bovins) : les volailles sont variées avec des poules, des autruches, des poulets/pintades, des chapons, des palmipèdes.

Enfin, 37 % sont des exploitations mixtes (aviculture + une production végétale de maraîchage ou arboriculture) ; dans ces cas, l'élevage avicole est dans 90 % des cas un atelier de poules pondeuses.

Dans ces deux dernières catégories, les effectifs sont inférieurs à 300 poules ou varient de 450 à 8 000 volailles de chair maigres.

- Une filière plutôt récente

La filière avicole est une filière plutôt récente ou du moins qui s'est développée assez récemment car, en effet, même si quelques exploitations sont anciennes, près

des deux tiers des élevages se sont créés après 2000. A noter que 11 installations sur 30 ont bénéficié de la DJA.

Un tiers des exploitations sont des sociétés (EARL, GAEC), les autres étant des exploitations individuelles. Au statut d'exploitation est souvent associé la main-d'œuvre, qui est dans 75 % des exploitations individuelles égale à 1 seule UTH alors qu'on atteint dans plus de 50 % des sociétés jusqu'à 4 UTH.

- Une filière exclusivement en circuits courts

Les 12 éleveurs enquêtés ayant un atelier de volailles de chair maigres, grasses ou autruches abattent tous leurs animaux soit sur leur propre exploitation (50 %) soit par prestation extérieure (50 %) dans les P.O. ou le Tarn.

La commercialisation des exploitations enquêtées est exclusivement en circuits courts dont majoritairement en vente directe (sur l'exploitation et sur des marchés) mais aussi via des revendeurs. La majorité a des modes de commercialisation mixtes.

Malgré l'augmentation progressive et permanente de la production départementale notamment en œufs, les éleveurs n'expriment pas de problème de concurrence, et pour la plupart, n'arrivent pas à satisfaire la demande de leur clientèle.

Une filière impactée par l'Influenza aviaire

Dans le contexte réglementaire actuel lié à l'Influenza aviaire, un zoom particulier a été fait sur la mise en place des mesures de bio-sécurité dans les élevages. Même si la majorité des éleveurs (90 % des enquêtés) ont suivi la formation obligatoire ces derniers mois, ils sont globalement réticents et désabusés, surtout les tous petits élevages, et saturés par le cumul des réglementations qui s'imposent à eux, notamment pour ceux qui abattent et transforment sur leur exploitation (HACCP, nombreuses formations obligatoires, etc.). Par ailleurs, cette mise aux normes implique des investissements souvent difficiles à supporter économiquement par les petites exploitations.

- Une filière en développement

Face à la demande importante en œufs et volailles de la clientèle, plusieurs éleveurs avicoles des P.O. ont des projets d'agrandissement (nouveaux bâtiments d'élevage), et/ou de transformation (tuerie), et souhaiteraient une souplesse dans l'application et la mise en place des mesures de bio-sécurité...

Quelles suites à donner ?

Cette étude a été présentée par Julia lors de l'AG du Syndicat des éleveurs de palmipèdes gras et volailles de ferme des P.O. début juillet.

Une enquête simplifiée doit être poursuivie auprès des exploitations qui n'ont pas pu l'être pendant la période définie, afin notamment

d'avoir une estimation totale de la production avicole départementale plus exhaustive et d'affiner les statistiques.

Par ailleurs, cette étude sera analysée avec le Syndicat pour orienter les projets collectifs et d'accompagnement de la filière.

■ F. LEPICIER SANAC
06 84 50 13 65
f.lepicier@pyrenees-orientales.chambagri.fr

